



RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS  
AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

BP 884 Ouagadougou 09 - Tel (226) 50-36-08-25 ; Tel/Fax : 50-36-26-13 ; site :

[www.roppa.info](http://www.roppa.info)

Email : [roppa@roppa-ao.org](mailto:roppa@roppa-ao.org); [roppabf@liptinfor.bf](mailto:roppabf@liptinfor.bf) ;

---

## **FORUM SUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

Niamey, 7 au 10 novembre 2006

### **Souveraineté alimentaire, prix agricoles et marchés mondiaux**

Jacques Berthelot\*

---

\* Jacques Berthelot est économiste, maître de conférences retraité de l'ENSAT, membre de l'ONG Solidarité.

## *Résumé*

*Pour assurer la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest conformément aux engagements de l'ECOWAP, une évaluation approfondie de l'écart existant entre la théorie et le fonctionnement réel des marchés et des prix agricoles mondiaux s'impose. Ceux-ci seraient la référence obligée sur lesquels l'Afrique de l'Ouest devrait aligner ses prix agricoles internes pour garantir son développement. En réalité les marchés agricoles mondiaux sont aux antipodes du marché parfait de la théorie du libre-échange défendue par les Institutions internationales et les pays développés, et l'offre et la demande de produits agricoles ne réagissent pas comme celles des autres marchandises. "Le" prix agricole mondial n'existe pas et les prix agricoles de l'Union européenne (EU) et des Etats-Unis (EU) ne sont pas des prix d'une économie de marché puisqu'ils sont très inférieurs au coût moyen de production sans subventions. Si bien que, paradoxalement, la protection à l'importation des produits agricoles est la forme de soutien agricole la moins protectionniste pour tous les pays. La dernière partie esquisse quelques aspects d'une stratégie permettant que le nécessaire relèvement du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO ne pénalise pas les consommateurs pauvres.*

## *Summary*

*To ensure the food sovereignty of West Africa in accordance with ECOWAP's commitments, an in-depth assessment of the gap existing between the theory and the actual working of the world agricultural markets and prices is imperative. These world prices claimed to be the mandatory reference on which Western Africa should align its domestic prices to secure its development. But the world agricultural markets are poles apart from the perfect market of the free-trade theory advocated by the international Institutions and developed countries, and the supply and demand of agricultural products do not react like those of other goods. "The" world agricultural price does not exist and the agricultural prices of the EU and US are not prices of a market economy since they are much lower than the average production cost without subsidies. So that, paradoxically, the import protection of agricultural products is the least protectionist way of supporting farmers for all countries. The last section sketches out some features of a strategy allowing that the necessary rise in the ECOWAS's common external tariff (CET) would not penalize the poor consumers.*

## I - La théorie des marchés et des prix agricoles mondiaux

### 1) Les concepts de prix et de marché

- En économie le prix est l'expression monétaire de la valeur d'échange, c'est la valeur d'échange entre un bien et la monnaie.
- Le marché est le lieu où se rencontrent l'offre et la demande d'un bien et où se fixe le prix qui permet d'équilibrer l'offre et la demande.
- Le marché idéal des économistes libéraux est le moteur de toute régulation économique s'il s'agit de celui de "concurrence pure et parfaite" au niveau national ou du "libre-échange" au niveau international. Il se caractérise par :
  - l'atomicité du marché : aucun acheteur et aucun vendeur n'a une offre ou une demande assez grande pour peser dans la fixation du prix,
  - l'homogénéité du produit,
  - la transparence du marché : tous les acheteurs et vendeurs sont informés sur le niveau des quantités et des prix souhaités par les autres acheteurs et vendeurs,
  - toutes les transactions sont instantanées : le temps n'existe pas,
  - la libre entrée et libre sortie des entreprises dans la branche : aucune "barrière à l'entrée", notamment parce qu'il y a la mobilité des facteurs de production (travail, capital) qui existent en quantité illimitée et sont divisibles à l'infini,
  - une intervention minimale des Etats assurant les fonctions régaliennes incompressibles (armée, police, justice), y compris la protection de la propriété privée et le respect des contrats, la fourniture d'un minimum d'infrastructures pour les échanges et la garantie du "*libre jeu des forces du marché*" en se limitant à faire jouer la concurrence tant sur le marché intérieur qu'au niveau international en pratiquant une politique de libre-échange,
  - les acheteurs et vendeurs sont mus par leur seul intérêt à court terme de maximiser le rapport qualité/prix pour les acheteurs et leur profit pour les vendeurs.

### 2) Le concept de prix agricoles mondiaux est très ambigu. On laisse entendre :

- que ce seraient les prix des produits agricoles fixés sur le marché mondial, donc résultant de la confrontation de l'offre et de la demande mondiales;
- qu'il existerait un marché mondial sur lequel s'échangerait la majeure partie de la production agroalimentaire mondiale;
- que ces échanges se feraient à des prix qui, s'ils ne sont pas les plus justes possibles, sont du moins incontournables parce qu'étant les prix des marchés les plus compétitifs;
- et que les prix agricoles intérieurs de tous les pays devraient s'aligner sur ces prix mondiaux pour augmenter le bien-être économique mondial, notamment celui de leurs consommateurs.

## II - La réalité des marchés et des prix agricoles mondiaux

Loin de l'atomicité, de la transparence et de la libre entrée du marché idéal, la plupart des marchés agricoles mondiaux sont en situation d'oligopoles restreints (quelques vendeurs) du côté de l'offre, des négociants et transformateurs de produits agricoles, et en situation d'oligopsones (quelques acheteurs) de plus en plus concentrés du côté de la demande, des chaînes d'hypermarchés vendant les produits alimentaires aux consommateurs finals. En outre l'offre et la demande ne fonctionnent pas de la même manière que sur les marchés non agricoles et les prix agricoles ne sont pas vraiment des prix de marché pour de multiples raisons, en particulier ceux de l'Union européenne (UE<sup>o</sup>) et des Etats-Unis (EU), si bien que, paradoxalement, la protection à l'importation est la forme de soutien la moins protectionniste.

### 1) Les marchés agricoles mondiaux sont dominés, du côté de l'offre, par des oligopoles de plus en plus concentrés

- 3 ou 4 firmes contrôlent la majorité des échanges mondiaux de chaque produit, à l'exportation comme à l'importation, et réalisent en leur sein une bonne part de ces échanges avec des prix de cession interne qui n'ont rien à voir avec des prix de marché.
  - Sur le marché des céréales 2 firmes, Cargill et ADM (Archer Daniels Midland), contrôlent les 2/3 du commerce mondial et, avec Dreyfus et Bunge, elles contrôlent le commerce mondial des graines oléagineuses.

- Cargill, Dreyfus et Tate and Lyle dominant le marché mondial du sucre.
  - Cargill et ADM (1<sup>er</sup> broyeur mondial) dominant le marché du cacao à côté du suisse Klaus Jacobs qui contrôle Barry Callebaut, au chiffre d'affaires de 60 Md\$ en 2004 et qui transforme en chocolat fin 15% de la production mondiale de cacao.
  - 4 firmes contrôlent 45% du marché du café : Nestlé, Altria (Kraft Foods avec comme marques Maxwell, Starbucks), Procter & Gamble et Sara Lee.
  - Danone (n°1) et Nestlé (n°2) dominant le marché des produits laitiers et des eaux minérales et Nestlé est n°1 pour tous produits agricoles, devant Kraft Foods.
  - 5 firmes ont 80% du marché de la banane : Chiquita, Dole, Del Monte, Noboa et Fyffes.
  - Philipp Morris, 1<sup>ère</sup> composante d'Altria à côté de Kraft Foods, détient 50% du marché des cigarettes. Altria a eu un chiffre d'affaires de 98 Md\$ en 2005 (dont 34 Md\$ pour Kraft Foods, seconde firme agroalimentaire mondiale après Nestlé) et un profit net de 10,4 Md\$.
  - 4 firmes détiennent 42% du marché mondial des semences : Monsanto, Dupont-Pioneer, Syngenta et Limagrain. Ces mêmes firmes dominant aussi le marché mondial des pesticides.
  - Monsanto seul détient 41% du marché mondial des semences de maïs (OGM ou non) et 25% de celles de soja. En 2004, 88% des surfaces cultivées en OGM l'étaient avec des semences de Monsanto, dont 97% de celles de maïs, 91% de celles de soja, et 63,5% de celles de coton.
- Ces géants agro-industriels ont un pouvoir de marché énorme qui leur permet d'imposer leurs prix aux producteurs et d'éliminer toute concurrence locale grâce à leurs dépenses de publicité.
- Nestlé, 1<sup>er</sup> firme agroalimentaire mondiale qui emploie 3539 personnes en Afrique de l'Ouest et du Centre, avait un chiffre d'affaires de 73 Md\$ en 2005 (68 Md\$ en 2004, dont 1,9 Md\$ en Afrique). La rentabilité de l'action a augmenté de 35% en 2005. Pour un capital social de 38 Md\$ fin 2005 la capitalisation boursière (nombre d'actions multiplié par le cours) était de 117 Md\$, montant exact du PIB des 250 millions d'habitants de la CEDEAO en 2004.
  - En Afrique de l'Ouest Nestlé a des usines au Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria (où Nestlé occupe la 3<sup>e</sup> place à la bourse des valeurs en 2004) et a des positions dominantes pour le café, le cacao, les produits laitiers.
  - Et bien sûr pour le cube Maggi dont elle a vendu 16 milliards d'exemplaires en Afrique en 2005. Grâce à une publicité monstre elle a imposé ce cube Maggi qui a marginalisé les produits artisanaux nutritifs comme le soumba : *"Maggi... Nestlé organise un battage médiatique systématique en Afrique pour ce produit... Les responsables du marketing... vont jusqu'à l'organisation de grands événements sportifs ou culturels, au sponsoring de certaines émissions télévisées telle «La bonne cuisine»...Ce battage publicitaire cache une concurrence inégale envers les produits locaux. Les commerçantes de ces produits du cru crient à la catastrophe: "Avant je gagnais 20 000 à 25 000 FCFA...Maintenant, c'est à peine si j'avoisine les 7 000 francs CFA"... Madame Aminata... vend du soumba, ces grains de néré fermenté qui constituent l'assaisonnement traditionnel en Afrique de l'Ouest"*<sup>1</sup>. Pourtant *"Plusieurs analyses faites au Bénin et en Suisse révèlent que ces cubes contiennent essentiellement du sel (50 à 75%), des protéines végétales (13 %), des matières grasses (7%), du potassium et du caramel. S'ils ne présentent aucun danger immédiat pour la santé, ils n'ont, en revanche, aucune valeur nutritive"*<sup>2</sup>. Pourtant Nestlé donne des cours de nutrition et subventionne de nombreuses institutions de formation en ce domaine en Afrique. Son influence auprès des responsables politiques est grande et le Président de la République du Ghana a inauguré le nouveau siège de Nestlé pour l'Afrique de l'Ouest le 8 février 2006.
- Ces firmes agroalimentaires mondialisées ont fait pression pour imposer à l'OMC et aux Etats la libéralisation des marchés agricoles afin de faire baisser les prix des produits agricoles, leurs matières premières, en commençant par les prix des aliments du bétail, base du coût de production des viandes et produits laitiers. Elles ont aussi imposé le démantèlement des mécanismes de contrôle de l'offre des Accords internationaux par produit (notamment, café, cacao, caoutchouc) afin de faire baisser les cours. L'OMC s'efforce de démanteler les "entreprises commerciales d'Etat" - de même que le FMI et la Banque mondiale s'efforcent de démanteler les Offices de commercialisation - comme étant des facteurs de distorsion des échanges et de dumping sans s'opposer aux distorsions bien plus considérables des oligopoles privés qui contrôlent 95% des échanges mondiaux. Pourtant pour la CNUCED, en Afrique *"la suppression des Offices de commercialisation n'a pas entraîné une augmentation de la part des prix à l'exportation revenant aux producteurs... Elle a eu tendance à accroître les lacunes institutionnelles, les organismes privés étant généralement incapables de reprendre bon nombre des fonctions précédemment assurées par les Offices"*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Parfait Tognisse Dahouindji, *La pub tue Lomé*, in *Les réalités de Lomé*, Défis Sud, n°34, 1998, pp. 25-26.

<sup>2</sup> Madieng Seck, Malado Dembélé, *Bouillon-cube : du sel bien emballé*, 29/07/2003, Sénégal [http://www.syfia.com/fr/article.asp?article\\_num=3339](http://www.syfia.com/fr/article.asp?article_num=3339)

<sup>3</sup> Rubens Ricupero, *Rapport sur le commerce et le développement*, 1998, *Aperçu général*, CNUCED, 1998.

➤ Cette stratégie des firmes agroalimentaires mondialisées s'est appuyée sur une collusion très grande entre leurs responsables et les Ministères du Commerce et de l'agriculture, comme cela est très net aux EU sans être absent dans l'UE. La première version de l'Accord sur l'agriculture (AsA) a été écrite par Dan Amstutz, alors un des directeurs de Cargill et président de l'Association nord-américaine des exportateurs de grains, avant de devenir sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture chargé des programmes de soutien des marchés, puis négociateur en chef pour l'agriculture durant l'Uruguay Round, puis président de Amstutz & Company, bureau de consultants spécialisé en agro-business et commerce international, puis président du conseil d'administration d'une filiale commune de ADM, Cargill, Cenex Harvest States, DuPont et Louis Dreyfuss. Dans toutes les conférences ministérielles de l'OMC, les représentants de l'agro-business des EU suivent pas à pas les déclarations du Ministre du Commerce et ceux de l'UE font de même auprès du Commissaire aux négociations commerciales. Aux EU le financement massif des élections politiques par les firmes de l'agrobusiness est bien connu, qui "arrosent" bien plus les candidats républicains, réputés moins protectionnistes que les démocrates.

## **2) Les marchés agricoles mondiaux sont dominés, du côté de la demande, par des oligopsones de plus en plus concentrés**

➤ Ils imposent leur pouvoir de marché aux grandes marques de l'agro-industrie en substituant leurs propres marques et normes de qualité.

➤ Le chiffre d'affaires d'épicerie (principalement alimentaire) de Wal-Mart, n°1 mondial, est de 122 Md\$ en 2003, suivi par Carrefour (77 Md\$) et Ahold (72 Md\$)<sup>4</sup>.

➤ La forte concentration qui se poursuit des chaînes d'hypermarchés et leur proximité des consommateurs - qui ont une double exigence de prix les plus bas et d'une parfaite traçabilité face aux crises sanitaires, d'où l'illusion des PED de penser que l'UE et les EU réduiront leurs normes sanitaires - leur donne un énorme pouvoir auprès de leurs fournisseurs, les industries agroalimentaires, et les obligent à baisser leurs prix, baisses qu'elles répercutent sur les prix aux agriculteurs.

➤ Malgré leur faible nombre, ces chaînes se font une concurrence sans merci sur les prix, d'autant que se sont multipliés les "hard-discounts" vendant les produits aux plus bas prix. Un bon exemple a été la guerre des prix des bananes entre chaînes d'hypermarchés au Royaume-Uni en 2002-04, où le prix de vente a baissé de 1,08 £/kg en décembre 2001 à 0,75 £/kg en juillet 2004, avec les conséquences sur les prix payés aux producteurs de bananes et les pressions ayant obligé l'UE à baisser la préférence tarifaire aux producteurs des pays ACP.

➤ En dépit de la lutte entre l'oligopole des fournisseurs et l'oligopsonne des vendeurs pour accaparer les profits des filières alimentaires, il y a une tendance à organiser une intégration totale entre ces deux géants pour maximiser leur profit d'ensemble. Ainsi Kroger, première chaîne de supermarchés d'alimentation des EU, a passé un accord avec Cargill pour la distribution de la viande.

➤ Malgré ces guerres de prix auprès des consommateurs, les prix alimentaires n'ont pas globalement baissé mais ont en général augmenté malgré les fortes baisses des prix agricoles.

- Les prix de détail du café sont restés stables malgré que les prix aux producteurs soient moins d'un tiers de leur niveau de 1960. Selon la CNUCED, la valeur des exportations de café était de 10 à 12 Md\$ au début des années 1990 alors que les ventes mondiales de café étaient de 30 Md\$. En 2002 ces ventes dépassaient 70 Md\$ mais les pays exportateurs n'ont reçu que 5,5 Md\$.
- Alors que les prix du café et du cacao étaient au plus bas, Nestlé a dégagé une rentabilité nette de 21% de ses fonds propres en 2000 et 2001 (15,5 milliards de \$ de fonds propres), de 22% en 2002 et de 17% en 2003.
- J. Morisset de la Banque Mondiale constatait en 1997 que "*Les baisses des prix mondiaux des matières premières n'ont pas été transmises ou imparfaitement transmises dans les prix aux consommateurs. Par contre, les mouvements à la hausse des prix mondiaux ont clairement été répercutés sur les prix intérieurs. Le résultat de cette asymétrie est que l'écart entre les prix mondiaux des matières premières et les prix intérieurs à la consommation s'est accru avec le temps, d'environ 100 pour cent en moyenne sur les 25 dernières années pour les 7 matières premières analysées dans cet article*"<sup>6</sup>.

## **3) Les marchés agricoles ne s'auto-régulent pas car les produits agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres**

➤ Pour les produits non agricoles et les services, la loi de l'offre et de la demande joue à plein : si les prix baissent la demande a tendance à augmenter et, tant que la production est rentable à ce prix, les usines et les bureaux continuent à produire. Mais si les prix baissent parce que la demande s'est portée sur des produits concurrents, les usines ferment et les capitaux se placent sur d'autres productions plus rentables. Au fur et à mesure

<sup>4</sup> DFID & IIED, *Concentration in food supply and retail chains*, August 2004.

<sup>5</sup> [www.un.org/esa/coordination/ecosoc/h12003/RT7%20summary.pdf](http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/h12003/RT7%20summary.pdf)

<sup>6</sup> Jacques Morisset, *Unfair trade? : empirical evidence in world commodity markets over the past 25 years*, Policy Research Working Papers, World Bank, 1997.

que le pouvoir d'achat des ménages augmente, la consommation des biens et services non agricoles augmente de façon quasi infinie puisque la publicité se charge de créer de nouveaux besoins pour des biens et services nouveaux.

➤ **Pour les produits agricoles la demande est stable à court terme et même à long terme lorsque le pouvoir d'achat est suffisant.** En effet, les consommateurs ne mangent pas plus à court terme lorsque les prix baissent, même dans les PED où sévit une sous-nutrition chronique tant que leur pouvoir d'achat n'augmente pas. Et, si les prix augmentent, la consommation alimentaire sera la dernière à être sacrifiée compte tenu de sa nécessité vitale : la consommation des aliments les plus chers baisse et celle des aliments les moins chers augmente ("paradoxe de Giffen"). Si le pouvoir d'achat augmente, on assiste seulement à un changement dans la nature des aliments consommés mais la consommation totale en volume, loin d'augmenter, baisse : plus de produits animaux et de fruits et légumes et moins de céréales et féculents. C'est pour cela que la part du revenu des ménages consacré à la consommation alimentaire est un bon indicateur du niveau de développement des pays : de moins de 10% aux EU à 70% dans certains PMA. Le seul facteur d'augmentation de la demande alimentaire dans les PED est l'augmentation de la population. Encore faut-il que son pouvoir d'achat global augmente.

➤ **De même la production agricole n'obéit pas à la loi de l'offre et de la demande.** Les agriculteurs ne produisent pas moins lorsque les prix baissent mais ont tendance à produire plus s'ils le peuvent pour compenser la baisse des prix, ce en quoi ils l'accentuent face à une demande stable à court terme. En outre l'offre fluctue selon les aléas climatiques, moins dans les pays développés où ces aléas sont réduits par l'intensification : engrais, pesticides, irrigation, drainage, etc. Mais même ces pays ne peuvent pas grand' chose à court terme contre les sécheresses ou inondations et les conséquences du réchauffement climatique ou contre les pandémies (vache folle, grippe aviaire...). Elle fluctue davantage dans les PED, notamment en ASS, où l'on assiste à une dégradation de la fertilité des terres et des rendements faute de moyens financiers des agriculteurs pour utiliser les techniques de maintien et d'amélioration de la fertilité. Si les prix augmentent par contre les agriculteurs cherchent à en profiter en produisant plus mais, ici encore, leur revenu risque de baisser face à une demande stable ("loi de King").

➤ **La coexistence d'une demande stable et d'une offre fluctuante entraîne de fortes variations des prix agricoles** se répercutant sur les revenus agricoles et les prix alimentaires et donc sur le niveau de la consommation alimentaire, au moins par catégorie de produits.

#### **4) C'est pourquoi tous les pays, depuis les Pharaons, ont eu des politiques agricoles pour réguler l'offre et donc les revenus agricoles et le pouvoir d'achat des consommateurs**

➤ **D'abord à l'importation en modulant les droits d'entrée en fonction des besoins du pays.** Et ce en utilisant des outils plus efficaces que des droits de douane fixes, pas assez protecteurs lorsque le prix mondial est très bas et que le taux de change fluctue, mais soit des prélèvements variables qui garantissent un prix d'entrée fixe en monnaie nationale, soit des quotas d'importation.

➤ **Et par une politique de stockage pour minimiser les fluctuations de prix d'une année à l'autre, surtout** tant que les échanges internationaux agricoles sont restés limités, jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle avec l'avènement des navires à vapeur et le développement des chemins de fer. C'est ce qu'ont fait tous les agriculteurs du monde tant que l'Etat n'avait pas les moyens d'intervenir, notamment ceux d'ASS qui avaient 2 à 3 années de stocks de céréales en permanence.

➤ **Mais les pays développés ont utilisé depuis les années 1950 une autre façon perverse de réguler leur offre intérieure : par les subventions aux produits exportés,** autorisés par le GATT puis par l'OMC. En effet, bien que l'AsA ait obligé les pays développés à baisser de 36% leurs subventions explicites à l'exportation, il a autorisé leurs subventions internes bénéficiant aussi aux produits exportés, tout en obligeant les PED à réduire leur protection à l'importation, qui est pourtant le seul moyen à leur disposition pour réguler leurs prix et revenus agricoles intérieurs.

➤ **C'est cette absence de maîtrise de l'offre, accentuée par le démantèlement des mesures qui existaient -** baisse des protections à l'importation et "découplage" des subventions -, qui a eu pour effet que, contrairement aux prévisions des modèles économétriques ayant prédit que la libéralisation des échanges agricoles de l'Uruguay Round accroîtrait les prix mondiaux, on a assisté à un effondrement de ces prix.

#### **5) Les autres raisons pour lesquelles les prix agricoles mondiaux ne sont pas des prix de marché**

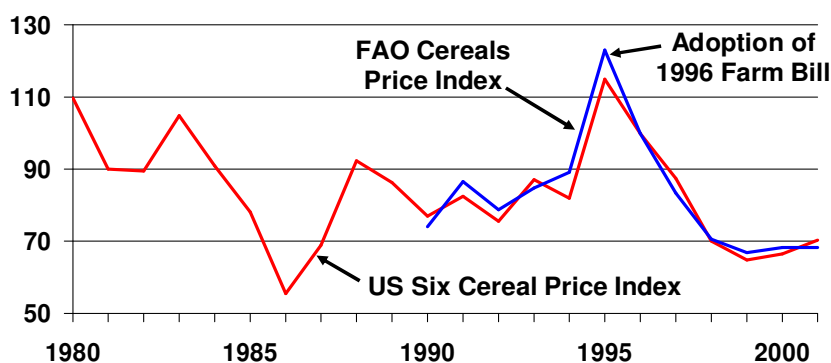
➤ **Le "prix mondial" ne concerne qu'une part minime de la production mondiale :** sur les 4 années 2000-2003, la part du volume de la production mondiale exportée a été de 12,5% pour les céréales, 7,4% pour les viandes et 7,1% pour les produits laitiers. Puisque le marché mondial porte sur environ 10% de la production mondiale des aliments de base, il est absurde de considérer le prix correspondant à ces échanges comme le "vrai prix" sur lequel on devrait aligner 100% des prix à la production de tous les pays.

➤ **Puisque tous les pays ont des coûts de production très différents il est normal que leurs prix agricoles soient différents** des soi-disant "prix mondiaux" de dumping, mais fonction de leurs conditions agro-climatiques et de leur niveau de développement, notamment de la capacité qu'ils ont eue de protéger efficacement leur marché intérieur et de subventionner leurs agriculteurs pendant longtemps. Et il est normal qu'ils soient déterminés en fonction de leur stratégie de développement intérieur qui doit reposer sur la valorisation maximale du potentiel

agricole national tant qu'on ne fait pas de tort positif au reste du monde par une politique de dumping, fût-elle autorisée par l'OMC.

➤ **Le prix mondial des produits agroalimentaires n'existe pas** : "le" prix mondial n'est qu'un prix international, celui du pays le plus "compétitif" ou du principal pays exportateur où sont cotés à terme les produits. En fait les EU sont "faiseurs de prix" pour les prix mondiaux des "grains" (céréales, riz, oléagineux, protéagineux et coton) qui sont les prix FAB (franco à bord) des EU puisque les autres exportateurs s'alignent dessus<sup>7</sup>.

## US Six Cereals and FAO Cereals Price Indices



After 1996

- US prices plummeted
  - World prices followed
- 
- Puisque les prix des grains des EU sont très inférieurs à leur coût de production moyen et font l'objet d'un fort dumping, et bien qu'ils soient faiseurs de prix, il est absurde de les considérer comme les prix mondiaux de référence.
  - Puisque les produits animaux sont produits à partir de ces grains subventionnés, leur prix mondial est lui-même très inférieur au coût de production en l'absence de ces subventions.
  - En fait chaque pays a son prix international : c'est son prix à la frontière, FAB s'il est exportateur, CAF (coût, assurances, fret) s'il est importateur.
  - Considérer comme prix mondiaux des produits laitiers ceux de Nouvelle Zélande comme le fait l'OCDE est absurde car : i) elle ne produit que 2,2% du lait mondial; ii) elle est "preneur de prix" : ses prix sont fixés au dessous de ceux de l'UE qui reste le 1er exportateur mondial mais à des prix de dumping; iii) si elle détient 20% du marché mondial, elle ne peut guère accroître cette part car elle exporte déjà 90% de sa production, sinon par une intensification qui renchérit ses prix et accroîtra la pollution; iv) on a montré que, en libre-échange des produits laitiers, les prix mondiaux seraient proches de ceux des EU et de l'UE. L'estimation du soutien au producteur (ESP) de lait de l'UE serait alors, non de 190 € par tonne, mais de -28 €, ce qui souligne que les producteurs de lait de l'UE sont en fait taxés au bénéfice des consommateurs qui sous-paieront le prix du lait<sup>8</sup>!

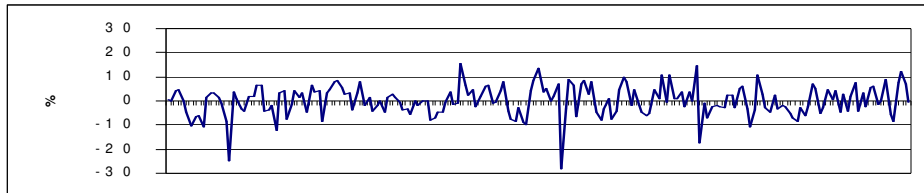
<sup>7</sup> Daryll E. Ray, Daniel G. De La Torre Ugarte, Kelly J. Tiller, *Rethinking U.S. Agricultural Policy: Changing Course to Secure Farmer Livelihoods Worldwide*, September 2003.

<sup>8</sup> Maurice Doyon, Nicolas Paillat et Daniel-M. Gouin, *Analyse critique du concept d'équivalent subvention à la production dans le secteur laitier, ESP lait*, GREPA, 13-11-01.

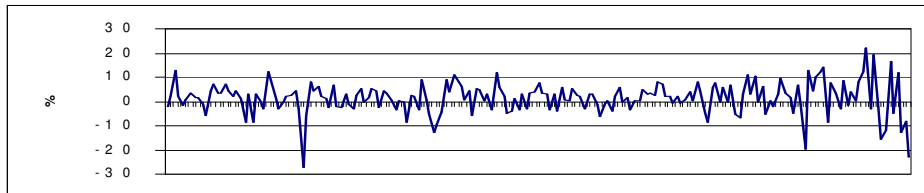
➤ Les prix agroalimentaires mondiaux sont très volatils et en forte baisse à long terme et les interventions sur les marchés à terme ne peuvent y remédier

- T. Voituriez et F. Gérard ont illustré l'instabilité des prix agricoles mondiaux en montrant que la volatilité du prix mondial du blé (prix des EU rendu CAF Rotterdam) était comparable à celle du cours du Nasdaq de 1984 à 2000, donc tout aussi imprévisible<sup>9</sup>.

**Variations des cours du blé CIF Rotterdam, 1984-2000**



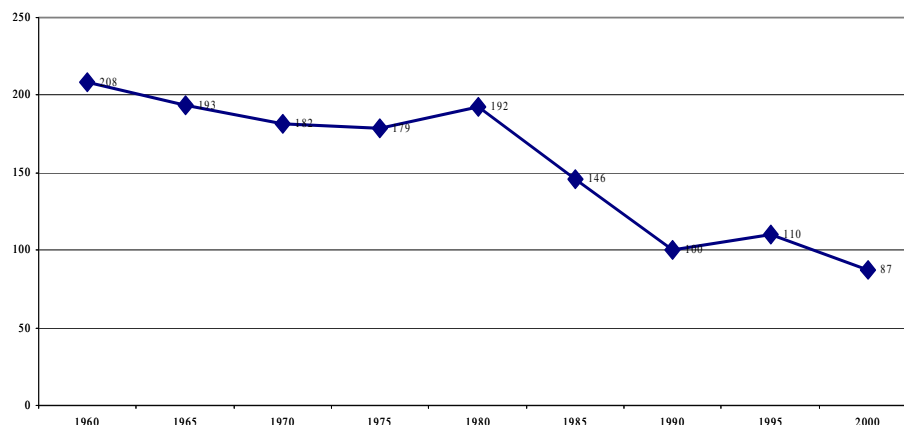
**Variations mensuelles du Nasdaq, 1984-2000**



Source : Tancrede Voituriez et Françoise Gérard (CIRAD, 2001)

- Quant à la baisse à long terme des prix mondiaux des produits agricoles, elle est illustrée par ce graphique tiré des données de la Banque mondiale (BM).

**Evolution de l'indice des prix mondiaux nominaux des produits agricoles, alimentaires ou non, de 1960 à 2000, base 100 pour 1990**



Source : d'après Banque mondiale ([http://www.worldbank.org/data/wdi2001/pdfs/tab6\\_4.pdf](http://www.worldbank.org/data/wdi2001/pdfs/tab6_4.pdf))

- En janvier 1999 la Banque mondiale a lancé un programme destiné à promouvoir la couverture des risques de prix sur les marchés à terme par les organisations de producteurs de produits de base des PED et une "Task Force internationale sur la gestion des risques des produits de base des pays en développement". Après 5 ans d'existence, en 2004 seuls 4 pays (Honduras, Nicaragua, Tanzanie, Ouganda) avaient expérimenté la formule à une petite échelle pour le café et le coton. En Ouganda une première transaction a eu lieu en 2002 pour 500 petits planteurs de café regroupés dans 3

<sup>9</sup> T. Voituriez et F. Gérard, 2001. *La controverse sur la volatilité des marchés financiers peut-elle s'appliquer aux marchés de matières premières agricoles ?* Colloque organisé par la SFER 6-7 février 2001, Paris.

coopératives villageoises, mais ils n'ont pas voulu renouveler l'expérience en 2003 et 2004, année où une autre expérience a concerné 16 000 producteurs de coton regroupés dans 64 coopératives. Certes la baisse des prix mondiaux de ces produits n'encourageait pas les producteurs à payer une prime de risque ("premium" de l'option) de 5%, d'autant que la plupart n'en avaient pas les moyens financiers et qu'il était difficile de trouver une banque acceptant de prêter pour l'opération<sup>10</sup>.

- Les interventions sur les marchés à terme, censées profiter aux coopératives d'agriculteurs, accroissent leur dépendance des traders qui constituent les intermédiaires obligés d'autant qu'ils pratiquent couramment ces opérations de couverture. En Côte d'Ivoire le projet anticipait de s'appuyer sur Cargill, ECOM et Nestlé pour aider les coopératives à utiliser ces instruments de couverture. Avec le risque que cette intermédiation supplémentaire se fasse au profit de ces derniers.
- D. F. Larson de la Banque mondiale reconnaissait en 1998 que *"en ce qui concerne les denrées d'exportation telles que le café, le cacao et le sucre, les firmes étrangères basées dans les pays en développement couvrent effectivement leurs prix au point d'exportation, mais cette couverture ne s'étend pas aux entreprises locales qui vendent leurs produits aux exportateurs ou aux agriculteurs... Déjà dans les pays développés les plus grandes exploitations recourent relativement peu directement aux marchés dérivés de denrées. A fortiori dans les pays en développement où les petits exploitants sont encore moins en mesure d'accéder aux produits dérivés qu'ils soient négociés dans leur propre pays ou quelque part ailleurs"*<sup>11</sup>.
- Le plus gros reproche à faire aux tentatives d'utiliser les marchés à terme pour stabiliser les revenus des producteurs des PED est qu'ils sont incompatibles avec toute régulation des prix, les spéculateurs qui assurent la contrepartie des opérations de couverture sur les marchés à terme n'intervenant qu'en cas de forte volatilité des prix. Ainsi l'évaluation des expériences de la BM a été que *"L'environnement qui favorise le plus l'utilisation des instruments de couverture est [caractérisé par] : des marchés libéralisés, pas d'intervention gouvernementale au niveau des prix et des institutions privées de marché fonctionnant bien. Les interventions gouvernementales pour stabiliser les prix artificiellement empêchent le développement d'un système de gestion des risques de prix de marché...Par exemple plusieurs pays en développement vendent leur sucre dans le cadre de quotas à un prix préférentiel fixe. Cela entraîne une faible fluctuation du prix à la ferme et réduit les risques pour les producteurs"*<sup>12</sup>.
- Au Mexique où une expérience était en préparation, l'intention du gouvernement de mettre en place un fonds de stabilisation du prix du café *"fera disparaître toutes les incitations à utiliser des instruments de gestion des risques de prix"*. Qui plus est, il est dit que *"dans les années récentes, une législation plus stricte contre le blanchiment de l'argent a rendu ces activités plus difficiles"*!
- Ainsi la volonté d'éliminer toute intervention publique au niveau national comme international et de faire une confiance dogmatique dans les vertus d'un marché totalement dérégulé est poussée à son extrême absurdité pour permettre aux spéculateurs d'intervenir.
- En réalité *"les marchés à terme ne suppriment pas le risque de prix; les prix sur les marchés à terme sont aussi variables, sinon plus, que les prix spot"*<sup>13</sup>. Qui plus est, *"il est tout-à-fait possible que l'existence d'un marché à terme, au lieu de diminuer les fluctuations, en crée là où elles étaient inexistantes"*<sup>14</sup>.
- Le Directeur de l'AGPB (Association générale des producteurs de blé français) confirme : *"Certains diront qu'il suffit de se couvrir sur les marchés à terme ! Je suis désolé, ce type de marché permet de couvrir un risque mais non de prédire un prix. Aujourd'hui le producteur a besoin d'une visibilité qui dépasse une, voire deux récoltes afin d'orienter correctement ses productions. Seule une politique agricole peut fournir cette nécessaire visibilité sur plusieurs années"*<sup>15</sup>.
- Selon l'USDA, seuls 7% des agriculteurs des EU ont utilisé les marchés à terme en 1996 et ces contrats à terme *"ont une aptitude limitée à relever le revenu"*<sup>16</sup>.
- Si déjà les marchés à terme n'ont pas les vertus qu'on leur prête pour les agriculteurs des pays riches, a fortiori ne peuvent-ils remplacer une politique agricole basée sur des prix rémunérateurs et stabilisés par une régulation des marchés. Laquelle passe essentiellement par une maîtrise de l'offre, à commencer par une protection efficace à l'importation.

---

<sup>10</sup> <http://www.itf-commrisk.org/itf.asp?page=36>

<sup>11</sup> Donald F. Larson, Panos Varangis et Nanae Yabuki, *Commodity risk management and development*, Development Research Group, World Bank, 28-04-1998.

<sup>12</sup> <http://www.itf-commrisk.org/itf.asp?page=13>

<sup>13</sup> C. Araujo Bonjean et J.-M. Boussard, *La stabilisation des prix aux producteurs agricoles...op.cit.*

<sup>14</sup> J.M. Boussard et al., op.cité.

<sup>15</sup> Hervé Le Stum, *Il faut des politiques agricoles pour réguler les marchés*, Grain magazine, oct. 2000, p. 12-15.

<sup>16</sup> Joy Harwood et al., *Managing risk in farming : concepts, research and analysis*, Economic Research Service, USDA, March 1999.

➤ **Les projections de hausse des prix agroalimentaires mondiaux à moyen et long termes sont constamment démenties par les faits** : chaque année les institutions internationales (OCDE, Banque Mondiale), l'USDA et l'institut FAPRI des EU publient des projections des prix agricoles "mondiaux" à moyen terme pour les produits objet d'échanges internationaux importants. C'est sur ces diverses estimations que se base la Commission européenne pour ses propres projections. Or, malgré la baisse persistante observée de ces prix agricoles, ces institutions affichent systématiquement leur redressement à moyen terme en prix courants. Tout se passe comme si ces projections servaient à garantir la baisse des prix agricoles pour assurer les profits des firmes agroalimentaires : en faisant anticiper des hausses de prix, on incite les agriculteurs à accroître la production et les Etats à les y encourager. On peut comprendre cet affichage : puisque les anticipations des agents économiques - consommateurs et entreprises - sont essentielles pour garantir la croissance économique, on n'a jamais vu un ministre de l'économie annoncer qu'il fallait s'attendre à une baisse de la croissance car ce serait le meilleur moyen qu'elle advienne, les consommateurs augmentant leur épargne et les entreprises différant leurs investissements. Donc, si les institutions internationales affichaient des prévisions de baisse des prix agricoles, la production aurait toutes les chances de baisser dans une certaine mesure - du moins les Etats ne l'encourageraient pas -, ce qui ne ferait pas l'affaire des commerçants et firmes situés en amont et en aval de la production puisque les agriculteurs réduiraient leurs dépenses d'investissement et d'intrants de même que les firmes d'aval.

➤ **Les prix agricoles mondiaux seraient les vrais prix maximisant le bien-être économique** : la théorie du libre-échange prétend que l'abaissement des droits de douane est bénéfique pour tous les pays car les consommateurs gagnent plus à la baisse des prix des produits importés - le *surplus des consommateurs* - que ce que perdent les producteurs du fait de la baisse des prix agricoles intérieurs et le gouvernement qui perd des droits de douane. Mamadou Cissokho a répondu avec un argument de bon sens : "*La Banque mondiale dit... "le prix auquel vous faites le riz est trop cher...il faut permettre l'importation du riz". Mais si le riz est sur le marché à un centime et si les 300 000 familles ont perdu leur activité, donc leur revenu, que vont-elles acheter? Comment vont-elles vivre?*"<sup>17</sup>. Et, si la baisse des prix des produits importés est bien réelle pour les importateurs, elle n'est pas ou très faiblement répercutée sur les consommateurs. Et comme les agriculteurs représentent les 2/3 de la population de l'Afrique de l'ouest ils perdent bien plus comme producteurs que ce que les consommateurs peuvent gagner (on y reviendra).

➤ **Ils seraient les vrais prix car reflétant les avantages comparatifs** : le concept d'avantage comparatif est purement statique.

○ Tous les pays développés ont bâti leur compétitivité actuelle à l'abri d'une très forte protection à l'importation et de subventions massives pendant de longues décennies. Où est l'avantage comparatif d'un paysan sahélien produisant 1 tonne de mil par an face à son collègue européen produisant 1000 tonnes de blé et qui reçoit en outre 55 000 € d'aides directes alors que lui-même ne reçoit rien? Cantonner l'Afrique de l'Ouest dans l'exportation de matières premières agricoles ou minérales (dont pétrole) est les condamner à un sous-développement perpétuel car le développement implique une industrie et des services compétitifs qui, eux aussi, ont besoin d'une protection minimale pendant un certain temps.

○ Défendre la protection à l'importation n'implique pas que le concept d'avantage comparatif ne conserve pas une certaine pertinence au niveau de l'exportation : puisque la souveraineté alimentaire ne signifie pas l'autarcie mais le droit de chaque pays de décider du degré d'insertion qu'il souhaite dans le marché mondial, les échanges continueront et il est normal que les pays ayant la meilleure compétitivité-prix tout en respectant le développement durable - sans dumping de prix, social, environnemental ou monétaire - gagnent des parts de marché. Et, puisqu'il faut instaurer des règles de coordination internationale de la maîtrise des productions, il est juste de répartir les droits à produire pour l'exportation en fonction des avantages de compétitivité des pays respectant des modes de production durable.

➤ **Ils seraient les vrais prix parce que libellés en devises, notamment en dollars** : c'est un argument surtout avancé par la Banque mondiale et le FMI pour qui les PED ont avant tout besoin de devises puisque leurs monnaies ne sont pas convertibles et qu'ils ont besoin d'exporter plus pour rembourser leurs emprunts en devises. Cet argument ne tient pas car les PED, et on l'a vu pour l'Afrique de l'Ouest, sont de plus en plus déficitaires dans leurs échanges agricoles et dépensent plus de devises à importer qu'ils n'en gagnent à exporter. Et protéger le marché intérieur des produits alimentaires n'implique pas de cesser d'exporter les produits non alimentaires. Mais la baisse des prix mondiaux des produits tropicaux s'explique par l'absence de maîtrise de l'offre à laquelle s'oppose la libéralisation des marchés agricoles.

## **6) Les marchés agricoles de l'UE et des EU ne fonctionnent pas en "économie de marché" et leurs prix agricoles ne sont pas des "prix de marché"**

➤ Les prix agricoles intérieurs de l'UE et des EU ne sont pas ceux d'une "économie de marché" puisqu'ils sont très inférieurs aux coûts moyens de production. Et ce malgré que ces prix intérieurs soient supérieurs aux prix mondiaux du fait d'une forte protection à l'importation, surtout dans l'UE.

➤ L'UE et les EU utilisent des procédures anti-dumping spécifiques vis-à-vis des pays considérés comme n'ayant pas une "économie de marché" et dans lesquelles on ne peut pas considérer que les prix sont des "prix de marché" parce qu'ils sont inférieurs à leur "valeur normale", valeur qu'ils auraient s'ils étaient vendus "au cours d'opérations commerciales normales" (article 2 de l'Accord anti-dumping de l'OMC). L'UE et les EU visent ainsi les anciens pays

---

<sup>17</sup> Mamadou Cissokho, Discours au Congrès de la Coordination Rurale, Caen, le 28 novembre 2002.

communistes et, bien que la Chine soit entrée à l'OMC depuis fin 2001, elle a dû accepter que plusieurs de ses secteurs de production ne soient pas considérés comme relevant d'une économie de marché pendant 15 ans.

➤ Selon le Règlement n°384/96 du Conseil de l'UE du 22 décembre 1995<sup>18</sup>, on doit apporter "des preuves suffisantes que le producteur opère dans des conditions d'économie de marché, c'est-à-dire si : les décisions des entreprises regardant les prix, les coûts et les intrants, y compris par exemple les matières premières, le coût de la technologie et du travail, la production, les ventes et l'investissement, sont déterminés en réponse aux signaux du marché reflétant l'offre et la demande, et ceci sans interférence significative de l'Etat", c'est-à-dire sans subventions.

➤ La plupart des produits agricoles de l'UE ne sont plus vendus, depuis la réforme de la PAC de 1992 accentuée par les réformes de 1999 et 2003-06, à des prix reflétant leur valeur normale puisqu'ils sont très inférieurs au coût moyen de production qu'ils auraient eu "sans interférence significative de l'Etat", compte tenu des subventions massives, tant celles à l'exportation ("restitutions") que celles internes bénéficiant aussi aux produits exportés.

- C'est le cas des céréales exportées qui ont reçu 1,673 Md€ en moyenne de subventions internes de 1995-96 à 2001-02 (années notifiées à l'OMC), soit 3,5 fois plus que les 477 M€ de restitutions<sup>19</sup>. Comme celles-ci ont presque disparu, les subventions internes représentaient en 2002 94% du total des subventions aux céréales exportées. En comparant les 2,150 Md€ de valeur moyenne de celles-ci aux 2,956 Md€ de valeur des exportations, cela fait un taux de dumping moyen de 42,1%.
- De même les 329 M€ de subventions totales aux exportations de viande de volailles en moyenne sur la même période pour 1,011 million de tonnes ont correspondu à 325 € par tonne, dont 243 € de subventions internes qui ont été 3 fois supérieures aux 82 € de restitutions. En comparant ces 329 M€ aux 1043 M€ de valeur moyenne des 1,011 millions de tonnes exportées on a un taux de dumping de 24%.
- Bien que les restitutions sur les produits laitiers soient restées considérables, les subventions internes aux produits laitiers exportés ont néanmoins représenté 38,2% des subventions totales ou 61,7% des restitutions, ce qui a donné un taux de dumping total de 33,3% en moyenne<sup>20</sup>.
- Mais c'est la viande bovine qui a été le produit agricole de l'UE au taux de dumping total le plus élevé - 63,7% en moyenne de 1996 à 2002 - puisque les subventions totales à la viande bovine exportée ont été supérieures de 75,1% à la valeur des exportations, les subventions internes ayant été en moyenne supérieures de 9,2% aux restitutions<sup>21</sup>.
- La plupart des autres produits agricoles de l'UE ont des prix plus ou moins fortement subventionnés et ne sont donc pas des prix d'une économie de marché, même lorsqu'ils ne sont pas exportés et donc qu'il n'y a pas de dumping.
- L'importance des subventions internes allant aux produits agricoles exportés montre que l'élimination des restitutions au 31 décembre 2013, décidée par la déclaration de Hong-Kong en cas de finalisation du Doha Round, ne mettra pas fin au dumping.

➤ Cela vaut aussi pour la plupart des produits agricoles exportés par les EU puisque les prix agricoles y sont aussi très inférieurs aux coûts de production moyens, notamment ceux des "grains" (céréales, riz, oléagineux, protéagineux, coton).

- Selon l'IATP en 2003 les grains des EU ont été exportés à des prix inférieurs à leur coût de production de 28% pour le blé, 10% pour le maïs et le soja, 26% pour le riz et 47% pour le coton<sup>22</sup>.
- Puisque l'intensification des productions animales est supérieure aux EU à ce qu'elle est dans l'UE, les fortes subventions aux grains consommés par les animaux entraînent des prix de vente des viandes et produits laitiers eux-mêmes très inférieurs à leur coûts de production sans ces subventions, avec un dumping conséquent lorsqu'ils sont exportés.

---

<sup>18</sup> JOCE L 056 du 06-03-1996

[http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga\\_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31996R0384&model=guichett](http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31996R0384&model=guichett)

<sup>19</sup> J. Berthelot, *Le dumping total de l'Union européenne et des Etats-Unis sur les céréales et les viandes de volaille et de porc*, Solidarité, 16 janvier 2006.

<sup>20</sup> J. Berthelot, *Le dumping total des produits laitiers de l'Union européenne de 1996 à 2002*, Solidarité, 31 janvier 2006.

<sup>21</sup> J. Berthelot, *Le dumping total de la viande bovine de l'UE de 1996 à 2002*, Solidarité, 19 avril 2006.

<sup>22</sup> IATP, *WTO Agreement on agriculture: a decade of dumping. United States dumping on agricultural markets*, 2005.

## 7) Les 15 bonnes raisons pour lesquelles, paradoxalement, la protection à l'importation est la forme de soutien la moins protectionniste

1. Pour l'économiste, tout soutien public accroissant la compétitivité des produits nationaux par rapport à celle des produits étrangers est un type de protection. La protection à l'importation n'est donc qu'un type de protection parmi bien d'autres et le dumping est la pire forme de protection qui soit.
2. seuls les pays riches peuvent utiliser des subventions pour se protéger *des* importations sans avoir à utiliser des mesures spécifiques *à* l'importation : en compensant la réduction des prix intérieurs jusqu'à leur niveau mondial de telle sorte que les firmes agro-alimentaires n'ont plus d'incitation à importer. Ainsi la réduction des prix des céréales dans l'UE depuis 1992 a permis de limiter les importations de soja et autres aliments du bétail (manioc, corn gluten feed, tourteaux d'oléagineux...) et de produits animaux. Cela explique aussi pourquoi l'UE a pu proposer le 28 octobre 2005 de réduire ses droits de douane agricoles de 39%.
3. La protection à l'importation est en effet le seul soutien accessible aux pays pauvres, qui n'ont pas les moyens de subventionner significativement leurs agriculteurs, d'autant qu'ils constituent généralement la majorité des actifs (2/3 en ASS et dans la CEDEAO).
4. Comme le dit Vandana Shiva (1997), "*Le libre-échange n'est pas l'anti-protectionnisme. C'est le protectionnisme des puissants*".
5. Toutes les subventions, même celles de la *boîte verte* de type agri-environnemental, réduisent le coût de production et ont un effet de dumping si les produits bénéficiaires sont exportés<sup>23</sup>.
6. Les soutiens couplés sont largement utilisés pour maintenir les prix intérieurs *au dessus* des prix mondiaux - cas des prix d'intervention de l'UE - et sont compatibles avec l'absence d'exportation, mais les subventions bleues et vertes permettent d'abaisser les prix intérieurs *au dessous* du coût de production. Elles ont donc un effet de dumping quand les produits bénéficiaires sont exportés. Elles ont aussi un effet de substitution à l'importation, de protection à l'importation (point 2). Les PED donnent la priorité aux soutiens couplés qui ont un effet plus direct sur les prix et la production qu'ils ont besoin d'augmenter<sup>24</sup>, alors que les pays développés cherchent souvent à la réduire. Par contre les subventions partiellement découplées (*boîte bleue*) ou totalement découplées (*boîte verte*) sont en fait couplées<sup>25</sup>.
7. La baisse de la protection à l'importation fait chuter les recettes douanières, freinant énormément les interventions de l'Etat, y compris pour l'éducation et la santé. Ainsi les droits à l'importation ont représenté dans les années 1990 30,5% des recettes budgétaires de l'ASS, contre 0,8% dans les pays de l'OCDE<sup>26</sup>.
8. Puisque les subventions découplées de la *boîte verte* sont autorisées sans limites, elles sont même plus protectionnistes que les subventions à l'exportation, qui sont plus transparentes et autorisent des mesures antidumping ou des droits compensateurs quand elles dépassent le plafond.
9. Paradoxalement, la protection à l'importation est le seul moyen de rebâtir des politiques agricoles orientées par le marché, où l'essentiel du revenu agricole soit basé sur les prix, mais sur les prix intérieurs, pas sur des prix mondiaux très volatils et de dumping.
10. L'UE se flatte que, avec le "paiement unique par exploitation" (PUE), aide au revenu prétendue découplée, la PAC permet aux agriculteurs de mieux répondre aux signaux du marché, donc aux prix. Mais ces prix ne sont plus des prix de marché puisqu'ils sont très inférieurs au coût de production et les agriculteurs ne disposant pas de PUE ne peuvent pas produire à ces prix!
11. Pour les promoteurs du libre-échange, les consommateurs du monde entier sont en droit de payer leur alimentation au prix mondial et, puisque la protection à l'importation les en empêche, ils souffrent d'un manque à gagner - d'un *surplus du consommateur* négatif - mesuré par l'écart entre le prix intérieur et le prix mondial. L'OCDE considère cet écart comme un "*transfert des consommateurs aux producteurs*", assimilé à une *subvention* des consommateurs aux producteurs.
12. C'est aussi l'un des seuls arguments des défenseurs des APE (Accords de partenariat économique) selon lesquels l'importation sans protection des produits alimentaires de l'UE dans les pays d'ASS profitera à leurs consommateurs. Oubliant que les 2/3 sont des agriculteurs qui souffriront énormément de la concurrence déloyale de ces importations, ne pourront plus produire et ne pourront donc acheter ces produits importés aussi bon marché soient-ils (Mamadou Cissokho).

<sup>23</sup> Grey, Clark, Shih and Associates, Limited, *Green box mythology: the decoupling fraud*, Study prepared for dairy farmers of Canada, Ottawa, June 2006; J. Berthelot, *La boîte verte: une boîte noire qui cache la boîte en or*, Solidarité, 6 décembre 2005, [http://www.wto.org/french/forums\\_f/ngo\\_f/posp56\\_f.htm](http://www.wto.org/french/forums_f/ngo_f/posp56_f.htm).

<sup>24</sup> FAO, *Some issues relating to food security in the context of the WTO negotiations on agriculture*, FAO Geneva Round table on food security in the context of the WTO negotiations on agriculture, 20 July 2001.

<sup>25</sup> J. Berthelot, *Evaluation des soutiens agricoles internes de l'UE ayant des effets de distorsion des échanges en vue de reconstruire des règles des échanges agricoles soutenables*, Solidarité, 5 septembre 2006, [http://www.wto.org/french/forums\\_f/ngo\\_f/posp63\\_solidarite\\_f.pdf](http://www.wto.org/french/forums_f/ngo_f/posp63_solidarite_f.pdf)

<sup>26</sup> Economic Commission for Africa, *Fiscal implications of trade liberalization on African countries*, ATPC, September 2004.

13. L'idée que les consommateurs sont privés de leur "droit" de se nourrir aux prix mondiaux est d'autant moins fondée que ces prix sont des prix de dumping, inférieurs au coût de production de tous les pays, y compris des pays les plus compétitifs comme le Brésil si l'on tient compte du dumping environnemental et social. Il est donc absurde de les considérer comme les "vrais" prix sur lesquels les prix intérieurs de tous les pays devraient s'aligner.
14. Le concept de "*soutien des prix du marché*" de l'OCDE dû à la protection à l'importation est totalement biaisé car il suppose que les agriculteurs vendent directement aux consommateurs, ce qui concerne moins de 10% de leur production dans les pays développés, le reste étant vendu aux industries agroalimentaires et aux hypermarchés.
- 15) Reconstruire l'AsA sur le principe de la souveraineté alimentaire - sur une protection efficace à l'importation sans dumping camouflé sous des aides bleues ou vertes - simplifierait énormément l'AsA : dès lors que tout pays est libre de fixer son niveau de protection à l'importation, il est inutile de fixer des règles sur les soutiens internes. Même les subventions à l'exportation ne seraient pas un problème si chaque pays peut s'en protéger à l'importation. Mais, compte tenu de l'incapacité politique de nombreux PED d'accroître cette protection par suite des conditionnalités du FMI et de la Banque mondiale l'élimination des subventions explicites et implicites à l'exportation reste prioritaire.

### III - Stratégie de relèvement de la protection à l'importation dans la CEDEAO ne pénalisant pas les consommateurs pauvres non agriculteurs

#### 1) Position du problème

➤ Bien que les 2/3 de la population de la CEDEAO soient des agriculteurs qui bénéficieront d'un relèvement des prix agricoles, encore faut-il que ce relèvement ne se répercute pas brutalement et fortement sur les prix alimentaires sinon cela déclencherait des émeutes urbaines obligeant les gouvernements à faire marche arrière et à favoriser les importations pour faire baisser les prix, y compris ceux des produits vivriers régionaux, ce qui découragerait les efforts d'investissement des agriculteurs pour accroître la production et réduire les coûts unitaires de production. D'autant que, contrairement à la situation dans les pays développés, les produits vivriers régionaux ne font pas l'objet d'une transformation industrielle complexe avant de parvenir aux consommateurs et donc la répercussion serait bien plus rapide et automatique.

➤ Il faut donc prévoir d'ajuster le relèvement progressif des prix d'entrée, et donc le niveau des prélèvements variables, en fonction de la disponibilité des produits vivriers régionaux, non seulement au fil des ans mais aussi d'une saison à l'autre, comme le font déjà la Guinée et le Sénégal pour les oignons et les pommes de terre, et comme le fait aussi l'UE pour les droits perçus sur de nombreux produits, notamment les fruits et légumes où, à un droit spécifique fixe par tonne valable toute l'année, s'ajoute un droit *ad valorem* augmentant en pleine saison de production.

➤ Il faut donc mettre en place toute une stratégie d'actions simultanées sur l'offre et la demande.

#### 2) Les actions sur l'offre

Elles doivent porter à la fois sur la production agricole et sur sa transformation et commercialisation.

➤ **Les actions sur la production autres que le relèvement des prix agricoles** n'impliquent pas forcément des contraintes ou du moins des contraintes fortes sur les finances publiques : sécurisation foncière des agriculteurs et éleveurs; diffusion des meilleures pratiques de production et de stockage disponibles en facilitant le partage des expériences entre agriculteurs; diffusion des informations sur les prix des marchés locaux et régionaux et l'évolution de la demande; organisation des producteurs pour acheter en commun leurs intrants et équipements afin d'en réduire les prix ou pour utiliser des équipements en commun.

- **Les actions sur la transformation des produits vivriers locaux** pour se substituer aux produits importés :
- Formation des femmes à la fabrication de produits de substitution au pain, gâteaux et biscuits incorporant des produits locaux (mil, maïs, banane plantain, manioc, patate douce), jusqu'à 50% dans le pain et 80% dans les gâteaux et biscuits. Outre l'expérience de l'ITA de Dakar depuis 1972 avec le Pamiblé (à 15% de farine de mil), devenu "pain riche" depuis 10 ans, d'autres expériences ont été menées par Solidarité de 1988 à 1999 en Côte d'Ivoire et Bénin avec 50% de taux d'incorporation dans les "bros" mais ces tentatives n'ont pu perdurer parce que le prix de la farine de blé était si peu cher qu'il n'était pas rentable de faire ces "bros", même si les consommateurs les appréciaient.
  - Il faut inciter les grands moulins à fabriquer la farine de céréales locales, quitte à les subventionner. Pendant de nombreuses années les Grands Moulins de Banfora ont fabriqué de la farine de maïs qu'ils vendaient à un prix inférieur à la farine de blé et surtout au même prix toute l'année. L'un des obstacles à la panification des céréales locales est en effet que leur transformation artisanale est non seulement coûteuse en temps et travail mais aussi que leur prix varie fortement selon les années et les saisons.
  - De même le CIRAD a mis au point à la fin des années 1980 des pâtes alimentaires de maïs mais l'industriel sénégalais contacté a répondu qu'il ne voyait pas comment il pourrait les fabriquer à partir de maïs local étant donné que le maïs importé était beaucoup moins cher.

- Sans minimiser le marché potentiel très important de transformation du lait régional en produits laitiers frais, une fois relevé le droit de douane dérisoire actuel (5%) sur la poudre de lait importée, les gros progrès faits ces dernières années sur la qualité gustative des substituts aux produits laitiers frais à base de soja (yaourts) permettraient une production et transformation de soja à cette fin (outre la production pour l'alimentation animale).
- **Les actions sur la commercialisation des produits vivriers régionaux**, une fois assurée une protection suffisante du marché intérieur contre la concurrence déloyale des produits importés, elles recouvrent notamment :
  - La mise en place d'un observatoire permanent sur l'état des marchés locaux, nationaux et sous-régionaux - quantités offertes et demandées par qualités, prix - et sa large diffusion par tous les outils appropriés (radios en langues locales, téléphone, internet).
  - La nécessité d'une volonté politique forte pour mettre fin à la pratique généralisée des taxations illicites des forces de l'ordre (police, gendarmerie, armée) sur les transporteurs routiers, non seulement d'un Etat à l'autre mais d'abord au sein de chaque Etat<sup>27</sup>. Ces taxations illicites dépassent probablement souvent les droits perçus à l'importation, et leur élimination améliorerait davantage la compétitivité des produits régionaux que le relèvement de ces droits, ce qui ne veut pas dire qu'il soit superflu, loin s'en faut.
  - L'appui à l'organisation des producteurs pour la commercialisation : formation au contrôle de la véracité des transactions par les commerçants privés, formation à la gestion de groupements de vente de produits, unions de groupements de vente pour approvisionner les collectivités, appui aux banques de céréales, etc.
  - L'appui à l'organisation interprofessionnelle : même si les commerçants ont actuellement le plus souvent intérêt à vendre des produits importés plutôt que des produits régionaux, il est indispensable d'en faire des alliés dans l'organisation d'interprofessions par filière non seulement au niveau de chaque Etat mais aussi au niveau de la CEDEAO.

### **3) Les actions sur la demande**

➤ **Actions n'impliquant pas de dépenses publiques ou peu élevées** : actions de revalorisation symbolique de l'image des produits régionaux : les personnalités politiques doivent donner l'exemple de la consommation des produits alimentaires locaux lors des cérémonies officielles, les radios et télévisions publiques doivent en faire la promotion gratuite, les cantines des collectivités doivent privilégier les produits régionaux, les établissements scolaires de tous niveaux doivent en diffuser la nécessité. On doit contrôler les publicités excessives vantant les mérites des produits importés, même lorsqu'ils sont produits en partie dans la CEDEAO (cube Maggi) et sanctionner les publicités mensongères (ainsi celles disant que les yaourts de la marque x sont faits avec du lait local alors que c'est de la poudre de lait importée).

➤ **Actions impliquant des dépenses publiques importantes** :

- Promouvoir les emplois non agricoles pour que la population pauvre ait les moyens de payer les produits vivriers régionaux à un prix rémunérateur pour les producteurs régionaux, notamment les emplois dans les filières d'amont et d'aval de l'agriculture d'abord (fabrication d'outils et équipements agricoles améliorés, d'équipements de stockage, de transformation des produits locaux) et les emplois dans l'industrie textile-habillement.
- Mettre en place un système de magasins agréés pour vendre au prix ancien (avant relèvement des droits à l'importation et donc aussi des prix agricoles régionaux) les produits vivriers régionaux aux consommateurs les plus défavorisés. De tels systèmes fonctionnent depuis longtemps aux EU (les "food stamps" et programmes destinés aux écoles) mais aussi en Inde, au Bangladesh, en Indonésie, aux Philippines, au Sri Lanka, en Egypte et depuis peu au Brésil. Ces programmes ont été beaucoup critiqués (difficulté d'atteindre les vrais pauvres, corruption, gaspillages, pertes de produits au stockage, etc.) mais leur permanence suggère qu'ils ont été utiles globalement. La première chose à faire serait de faire un bilan de ces expériences et de proposer des modalités adaptées pour la CEDEAO. A priori ces subventions alimentaires seraient transitoires, disons pendant 10 ans, le temps que les agriculteurs régionaux aient pu avec les prix rémunérateurs investir pour accroître leur productivité et réduire leur coût unitaire de production, ce qui leur permettra à terme de supporter des prix agricoles en baisse, à la portée de la grande masse des consommateurs. Le problème essentiel sera de trouver le financement nécessaire à ces subventions : une source appropriée serait des prêts à taux nul de 30 à 40 ans de l'Association Internationale de Développement affiliée à la Banque mondiale, avec différé de 10 ans.
- Financer des travaux d'infrastructures rurales (pistes, petits barrages, travaux d'irrigation, construction d'écoles et centres de formation, de marchés couverts, etc.) par des programmes de

<sup>27</sup> Jacky Amprou, *Crise ivoirienne et flux régionaux de transport*, Agence française de développement, Septembre 2005.

type aide alimentaire mais où celle-ci serait exclusivement composée de produits régionaux. Et, tant que les autres programmes d'aide alimentaire, notamment d'urgence, seront en place, s'organiser à l'avance pour que cette aide soit constituée de produits vivriers régionaux, par exemple de la farine de céréales locales, avec des recettes pour les valoriser.

- Faire partager très largement cet objectif de souveraineté alimentaire par l'ensemble de la société, notamment par les consommateurs, donc pas seulement par les responsables politiques (gouvernements et élus).

### Conclusion

Face à l'explosion démographique à laquelle l'Afrique de l'Ouest est confrontée à long terme et à la dépendance alimentaire insupportable qui s'en suivrait, la souveraineté alimentaire s'impose comme la condition sine qua non de son développement global. Les règles du jeu actuel, multilatéral et encore plus bilatéral, sont profondément biaisées en faveur des pays riches qui refusent aux pays pauvres l'outil essentiel de la protection qui leur ont permis d'accéder à leur position dominante actuelle. Ils seraient plus crédibles s'ils commençaient par appliquer eux-mêmes les règles de l'Accord sur l'agriculture qu'ils ont pourtant concocté entre eux avant de l'imposer au reste du monde, ainsi que la réinterprétation de ces règles par la jurisprudence récente de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. Face à ces risques incommensurables, les petits chèques proposés tant par l'OMC avec son paquet "Aide pour le commerce" aux PMA que par l'UE pour faire passer les APE ne font pas le poids.

Si l'UE veut éviter un retournement de l'histoire où, en 2050, les deux milliards d'Africains (dont 1,749 milliard en Afrique sub-saharienne)<sup>28</sup> pourraient être tentés de prendre leur revanche sur les 475 millions d'habitants que comptera alors l'UE à 27 en les assujettissant à une marginalisation politique et économique, l'UE doit se ressaisir et profiter de son influence politique actuelle pour rebâtir les règles des échanges internationaux sur des principes équitables. Ces règles doivent respecter les règles plus larges de la Charte des Nations Unies, les droits humains fondamentaux et les conventions multilatérales sur l'environnement. Il est nécessaire de restaurer la souveraineté nationale face à l'impérialisme économique, la souveraineté alimentaire face à l'impérialisme alimentaire. Le commerce ne doit pas être une guerre. Dans les négociations du Doha Round comme dans les négociations bilatérales, les pays n'ont cessé de parler de leurs intérêts "offensifs" et "défensifs". Chaque Membre doit pouvoir définir ses intérêts défensifs comme bon lui semble, pour autant qu'il ne fait pas de tort aux autres Membres par des actions offensives. Une protection efficace à l'importation doit être un droit pour tous les pays et pour tous les biens et services, et l'accès au marché des autres Membres ne doit jamais être considéré comme un droit. Le dumping, qui est l'une des actions offensives les plus agressives, doit être prohibé en le définissant de façon large comme le fait d'exporter à un prix inférieur au coût total moyen de production du pays, prenant en compte tous les types de subventions en amont et en aval et les subventions croisées.

*Toute nation qui, par des tarifs douaniers protecteurs et des restrictions sur la navigation, a élevé sa puissance manufacturière et navale à un degré de développement tel qu'aucune autre nation n'est en mesure de soutenir une concurrence libre avec elle ne peut rien faire de plus judicieux que de larguer ces échelles qui ont fait sa grandeur, de prêcher aux autres nations les bénéfices du libre-échange, et de déclarer sur le ton d'un pénitent qu'elle s'était jusqu'alors fourvoyée dans les chemins de l'erreur et qu'elle a maintenant, pour la première fois, réussi à découvrir la vérité.*

Friedrich List, économiste, 1840.

*Pendant des siècles, l'Angleterre s'est appuyée sur la protection, l'a pratiquée jusqu'à ses plus extrêmes limites, et en a obtenu des résultats satisfaisants. Après deux siècles, elle a jugé commode d'adopter le libre-échange, car elle pense que la protection n'a plus rien à lui offrir. Eh bien, Messieurs, la connaissance que j'ai de notre pays me conduit à penser que, dans moins de deux cents ans, lorsque l'Amérique aura tiré de la protection tout ce qu'elle a à offrir, elle adoptera le libre-échange.*

Ulysses Grant, Président des Etats-Unis de 1868 à 1876<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> Population Reference Bureau, 2006 *World Population Data Sheet*, <http://www.prb.org/pdf06/06WorldDataSheet.pdf>

<sup>29</sup> Ces deux citations sont tirées de Bernard Cassen, *Verbatim*, le Monde Diplomatique, décembre 2005.